

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Cession du local de chasse à Hostiaz

Séance du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures et neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois juin deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 5

CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
GUILLERMET Maria pouvoir à Madame Karine LIEVIN
MARIN Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

ZANI Sonia

Membres présents ne prenant pas part au vote : 1

BEVOZ Sébastien,

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

La séance est ouverte en présence de 22 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants en début de séance.

Monsieur le Maire rappelle à la commission la demande en date du 14 février 2022 de la société Hubert de la Rimondière, l'amicale de chasse d'Hostiaz. Celle-ci souhaite faire l'acquisition du local en vue de le rénover et de mettre en place certaines normes sanitaires concernant l'accès au public et le chauffage notamment.

Ce bien est situé sur la parcelle cadastrée 186 section AC n°49 d'une superficie de 224 m² (zone C), au cœur de la commune d'Hostiaz. Le local a une superficie d'environ 25 m² et dispose d'un aménagement sommaire avec alimentation eau/électricité.

L'estimation de France Domaine en date du 9 mai 2022 fait état d'une valeur de 3 000€ avec une marge d'appréciation exceptionnellement portée à 20 %, du fait des faibles volumes de transactions sur le secteur.

Conformément à l'avis favorable de la commission Travaux-Urbanisme du 20 juin 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder le local de chasse (parcelle cadastrée 186 section AC n°49 d'une superficie de 224 m²) à la société Hubert de la Rimondière, l'amicale de chasse d'Hostiaz, au prix de 2 500 €, les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** de céder le local de chasse (parcelle cadastrée 186 section AC n°49 d'une superficie de 224 m²) à la société Hubert de la Rimondière, l'amicale de chasse d'Hostiaz, au prix de 2 500 €, les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220629-DE-2022-106-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022